



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socio-culturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs/Tarentaine), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Alain VERGNE (Beaulieu) à Pascal LORENZO (Lanobre), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac)

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 08 avril 2021

20210415012DE

AVENANT A LA CONVENTION TRIENNALE AVEC L'OFFICE DE TOURISME SUMENE-ARTENSE

Par délibération du 10 décembre 2009 la CCSA a souhaité créer un office de tourisme afin de lui confier la mise en œuvre de sa compétence promotion touristique. Dans ce cadre, les objectifs fixés par la CCSA à l'office de tourisme sont définis par une convention triennale qui pour la période 2018/2020 a été signée le 13 décembre 2017.

La convention d'objectif triennale est complétée par un projet annuel qui constitue un avenant validé chaque année par délibération du conseil communautaire et qui permet de préciser la participation financière de la CCSA au fonctionnement et au programme d'action de l'OTSA.

Il s'agit d'autoriser le président à signer un avenant ayant pour objet la prolongation de la durée de la convention d'objectif pour un an.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Président à signer l'avenant à la convention triennale avec l'office de tourisme.

Fait à CHAMPS SUR TARENTEINE - MARCHAL, le 15 avril 2021

Pour être légalisé conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le 21/04/2021
Affichée ou notifiée le 21/04/2021
Document certifié conforme
Le Président Marc MAISONNEUVE

Sous-préfecture de Mauriac

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.
Date de réception de l'AR: 21/04/2021
015-241501055-20210415-20210415012DE-DE